



Signataire : Francisco Taboada

Date de dépôt : 30 octobre 2025

Question écrite urgente

Inclusion des personnes sourdes et malentendantes

Au vu de la motion 2941 pour l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes adoptée et renvoyée au Conseil d'Etat le 30 août 2024 ;

au vu de la réponse positive du Conseil d'Etat donnée à cette motion dans son rapport du 25 juin 2025 ;

au vu du fait que, selon ce rapport, le délai de réponse à l'appel à projets pour soutenir l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes dans le canton de Genève était fixé à fin octobre 2025 ;

au vu du fait que ce rapport indique que le Conseil d'Etat pouvait transmettre au Grand Conseil cet automne les éléments liés à la promotion de l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes, notamment des exigences en termes de communication accessible pour les prestations publiques, éléments intégrés dans la loi sur l'égalité et les droits des personnes en situation de handicap ;

au vu du fait que nous sommes le 30 octobre 2025 et que l'association Vroom constate toujours un manque de communication et de compréhension entre les services étatiques et les personnes sourdes et malentendantes, notamment en raison de manque d'interprètes,

ma question est la suivante :

Qu'a fait concrètement le Conseil d'Etat jusqu'à présent pour soutenir les personnes sourdes et malentendantes dans leurs démarches, notamment en lien avec les différents services étatiques ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa réponse.